



PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 décembre 2017

Le mardi 19 décembre 2017 à 19 heures, le conseil communautaire, suite à la convocation de M. le Président en date du 13 décembre 2017, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, sous la présidence de M. Jean-Michel COMBET, Président.

APPEL NOMINAL

Présents :

Commune d'Allonzier la Caille

M. Gilles PECCI, Mme Corinne GARCONNET, M. Georges Noël NICOLAS

Commune d'Andilly

M. Vincent HUMBERT

Commune de Cercier

M. Jean-Michel COMBET

Commune de Copponex

M. François RICHER, Mme Catherine BEYHURST

Commune de Cruseilles

M. Daniel BOUCHET, Mme Brigitte CARLIOZ, M. Bernard DESBIOLLES, M. Louis JACQUEMOUD, Mme Catherine CHALLANDE, M. Louis -Jean REVILLARD, M. Christian BUNZ, M. Frank GIBONI

Commune de Cuvat

M. Dominique BATONNET, Mme Marcelle BUFFARD

Commune le Sappey

Mme Laura VIRET

Commune de Saint Blaise

M. André VESIN

Commune de Menthonnex en Bornes

M. Guy DEMOLIS, M. Bernard SAILLANT

Commune de Villy le Bouveret

M. Jean-Marc BOUCHET

Commune de Villy le Pelloux

M. Jean-François VERNON

Commune de Vovray en Bornes

M. Xavier BRAND

Procuration :

Mme Dorine PEREZ, Commune de Cruseilles

Absents :

M. Michel de REYDET, Commune d'Allonzier la Caille
M. Jean-Louis FELFLI, M. Christophe BOYER, Commune de Cernex
Mme Charlotte BOETTNER, Commune de Villy le Pelloux

Présents : 24

§§§

M. le Président souhaite la bienvenue aux délégués et soumet le procès-verbal de la séance du 14 novembre 2017 à approbation.

Les conseillers communautaires présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire au sein du conseil. M. le Président propose aux membres du conseil de désigner le secrétaire par ordre alphabétique des délégués ; M. Gilles PECCI a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

M. le Président remercie Mme Christine Megevand, M. Pierre Gal, M Julian Martinez et Mme Dominique Alvin de leur présence et excuse M. le Sous-Préfet.

Avant de commencer la séance, Mme Fanny Mandé de l'EPHAD de Cruseilles et M. Henri Chaumontet, Maire de Groisy et également Président du Conseil d'Administration de l'EHPAD présentent cette structure.

Son exposé est joint au présent compte rendu.

Mme Fanny Mandé précise que l'établissement s'inscrit dans un schéma régional décliné au niveau du bassin annécien. Elle indique que les tarifs sont fixés par le département et que les admissions sont examinées au cas par cas suivant le secteur géographique, le niveau de dépendance et en tenant compte d'un équilibre avec les aides-soignantes. L'établissement est soumis à des exigences de gestion très fortes qu'il parvient encore à surmonter grâce notamment à un personnel motivé. Elle souligne toutefois de difficultés de recrutement (coût du logement en cause) et de revalorisation des salaires. Le Parlement a été saisi sur ces questions.

Elle ajoute avoir sensibilisé les familles à ces contraintes mais cette démarche aurait dû être conduite après concertation avec les élus (M. Jean-Marc Bouchet) qui doivent être informés des grandes orientations (M. Xavier Brand).

L'établissement, qui s'est progressivement spécialisé ces dernières années, renvoie une image de qualité et de dynamisme (M. Daniel Bouchet).

M. Vincent Humbert précise à Mme Fanny Mandé que les résidents sont régulièrement invités au Hameau du Père Noël. Il ajoute que le coût du logement conduit des entreprises à construire des bâtiments pour l'accueil des personnels et que les collectivités devraient l'envisager. L'expérience a été tentée par le passé mais les employés ont dans certains cas préféré partir travailler à l'extérieur du territoire, tout en conservant leur logement (Messieurs Henri Chaumontet et Christian Bunz).

M. le président remercie Mme Fanny Mandé et M. Henri Chaumontet de leur intervention.

FINANCES

1. **INSTAURATION DU REGIME DE LA FISCALITE PROFESSIONNELLE UNIQUE, *VOTEE A L'UNANIMITE***

M. le Président rappelle aux membres du conseil communautaire que le régime de la fiscalité professionnelle unique avait fait l'objet d'une présentation par le Cabinet Stratorial lors du conseil communautaire du 14 novembre dernier.

Il précise que la FPU entrainera la création de la CLECT dans laquelle les communes seront représentées.

2. **CONVENTION DE REVERSEMENT DE LA PART DE LA TAXE D'AMENAGEMENT MAJOREE INSTAUREE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE D'ALLONZIER-LA-CAILLE CORRESPONDANT AUX EQUIPEMENTS PUBLICS A LA CHARGE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES, *VOTEE A L'UNANIMITE***

M. le président souligne que cette taxe d'aménagement majorée a été instaurée sur la commune d'Allonzier la Caille, notamment sur le périmètre de l'opération Cœur de Ville sur laquelle des équipements publics communaux et communautaires seront réalisés.

Il indique que la commune a souhaité amender la rédaction du projet de convention reprenant les propositions exposées à l'issue du conseil communautaire du 17 octobre 2017. A ce propos, M. Gilles Pecci souligne qu'il mandatera un cabinet d'architecte pour vérifier la possible transformation d'une mezzanine en salle de classe.

M. Bernard Saillant fait part de son doute à ce sujet et ajoute que la CCPC aura besoin de 4 classes (la bibliothèque et le réfectoire étant tous deux indispensables).

3. **GARANTIE D'EMPRUNT CRUSEILLES/HAUTE SAVOIE HABITAT POUR LA CONSTRUCTION DE 19 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX DANS LE CADRE DU PROGRAMME « LE NATURA », *VOTEE A L'UNANIMITE***

GARANTIE AVANT EMISSION DU CONTRAT DE PRET ET AVEC SIGNATURE DU GARANT AU CONTRAT INDEX LIVRET A - AVEC PREFINANCEMENT - ECHEANCES ANNUELLES - en VEFA de 19 logements (12 PLUS et 7 PLAI)

GARANTIE AVANT EMISSION DU CONTRAT DE PRET ET AVEC SIGNATURE DU GARANT AU CONTRAT INDEX LIVRET A - AVEC PREFINANCEMENT - ECHEANCES ANNUELLES - en VEFA de 4 logements Plus

GARANTIE AVANT EMISSION DU CONTRAT DE PRET ET AVEC SIGNATURE DU GARANT AU CONTRAT INDEX LIVRET A - AVEC PREFINANCEMENT - ECHEANCES ANNUELLES - en VEFA de 2 logements PLS

M. le Président précise qu'il s'agit d'apporter une garantie à Haute Savoie Habitat pour un projet de 19 logements locatifs sociaux situés à Cruseilles « le Natura », conformément au PLH. M. Guy Demolis rappelle que le réservataire est celui qui amène la caution, avec la faculté de transférer ce droit à la commune. M. Xavier Brand pose la question sur le choix du terrain, c'est le promoteur lui-même qui a travaillé directement avec le bailleur social.

4. **CONSTRUCTION DE 19 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX EN VEFA VERSEMENT D'UNE AIDE A LA COMMUNE DE CRUSEILLES APPLICATION DU PLH, *VOTEE A L'UNANIMITE* - DEPART DE VINCENT HUMBERT**

5. DECISION MODIFICATIVE N°2 - EXERCICE 2017 BUDGET GENERAL, **VOTEE A L'UNANIMITE**

M. Joël Louveau rappelle que les 3 décisions modificatives sont des ajustements à la marge et qu'ils portent principalement sur des mouvements d'ordre.
6. DECISION MODIFICATIVE N°2 - EXERCICE 2017 BUDGET ASSAINISSEMENT, **VOTEE A L'UNANIMITE**
7. DECISION MODIFICATIVE N°3 - EXERCICE 2017 BUDGET EAU, **VOTEE A L'UNANIMITE**
8. INSCRIPTION DE CREDITS EN DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF POUR 2018, **VOTEE A L'UNANIMITE**

M. Joël Louveau rappelle que cette délibération est classiquement prise en fin d'année afin de permettre l'engagement et le paiement de dépenses avant le vote du budget.

TOURISME

9. MISE EN GESTION LOCATIVE DE L'APPARTEMENT DE TYPE 3 SITUE AU BISTROT DES PONTS - CRUSEILLES, **VOTEE A L'UNANIMITE**

M. André Vesin explique que la mise en gestion locative de l'appartement de type 3 situé au Bistrot des Ponts a été envoyée à 12 agences de Cruseilles, une seule a répondu ; le loyer mensuel net propriétaire proposé est de 890 €, les honoraires de gestion courante de l'agence sont à hauteur de 9 % TTC du montant du loyer, charges comprises et les honoraires de réalisation de l'état des lieux sont de 106.80 € TTC (12 x le montant du loyer hors charges x 1 %).

MARCHES

10. COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES AVENANT 5 AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'OEUVRE EXTENSION ET RÉHABILITATION DU COMPLEXE SPORTIF DES EBEAUX **VOTEE A L'UNANIMITE**

M. le Président rappelle que dans le cadre du projet d'extension et de la réhabilitation du complexe sportif des Ebeaux, la CCPC a un marché de maîtrise d'œuvre avec l'équipe du cabinet AER architectes. Un avenant supplémentaire s'avère nécessaire pour prendre en compte que la société HOLIS COBCEPT a cédé à la société KALICE dont la dénomination sociale est devenue le 1^{er} janvier 2017, EEOPS.
11. COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES MAINTENANCE INFORMATIQUE, **VOTEE A L'UNANIMITE**

M. le Président explique que le marché à bon de commande de maintenance informatique, arrivé à terme, a été relancé et attribué à Tilt informatique.

12. COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE RELATIVE A LA CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE ET EQUIPEMENTS PERISCOLAIRES SUR LA COMMUNE DE VOVRAY-EN-BORNES **VOTEE A L'UNANIMITE**

La présente délibération porte sur la rémunération du maître d'œuvre et un changement d'architecte dans le cadre du projet de groupe scolaire et équipements périscolaires sur la commune de Vovray en Bornes.

13. COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE RELATIF AU RENFORCEMENT - RENOUVELLEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE SECTEUR LA MANDALLAZ, **VOTEE A L'UNANIMITE**

M. Dominique Batonnet rappelle que la CCPC et le bureau PROFILS ETUDES sont liés par le marché de maîtrise d'œuvre relatif au renforcement et renouvellement du réseau d'eau potable - secteur la Mandallaz, conclu en 2012. Un différend entre les parties concernant la rémunération du maître d'œuvre les conduit à mettre un terme anticipé à ce contrat, en dépit d'une démarche de conciliation.

14. COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES COMMUNE DE CRUSEILLES MARCHÉ DE FOURNITURES DE GAZ NATUREL, **VOTEE A L'UNANIMITE**

M. le Président indique que le marché est attribué à EDF pour le lot 1 et à l'entreprise Energie et Services de Seyssel pour le lot 2.

SERVICES TECHNIQUES

15. CONVENTION DE PARTICIPATION POUR LA REALISATION DE RESEAUX COMMUNE DE VILLY LE BOUVERET - SECTEUR CHEZ BEDONNET ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°2017-15 DU 21.02.2017, **VOTEE A L'UNANIMITE**

M. le Président précise que la CCPC a décidé de reprendre les réseaux humides dans la zone de chez Bedonnet. Les travaux porteront sur un périmètre plus important que celui envisagé à l'origine et il convient de revoir les termes de la convention adoptée lors du conseil de février 2017.

16. CONVENTION ETUDE D'UN PLAN DE GESTION POUR LA PRESERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU DU MASSIF DU SALEVE, **VOTEE A L'UNANIMITE**

M. Christian Bunz présente le plan de gestion ayant pour but de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, de maintenir et adapter les activités forestières pastorales, d'associer les élus et techniciens des collectivités, et d'accueillir et sensibiliser les publics à la préservation de la ressource en eau et des espaces naturels.

Le syndicat mixte du Salève sera la structure porteuse de cette étude permettant l'élaboration du plan, agissant par délégation de plusieurs EPCI.

La CCPC participe à hauteur de 3 % (soit 1 320 euros) de l'étude dont le montant s'élève à 44 000 euros TTC.

17. SIGNATURE DES CONTRATS TYPES PAPIERS ET EMBALLAGES, **VOTEE A L'UNANIMITE**

M. Christian Bunz explique aux membres du conseil communautaire que la société CITEO issue de la fusion entre ECOFOLIO et Eco emballages, bénéficie pour la période 2018-2022, à la fois d'un agrément au titre de la filière papiers graphiques et d'un agrément au titre de la filière emballages ménagers.

Il est proposé donc d'autoriser le président à signer les nouveaux contrats types proposés par CITEO pour chacune des filières papiers graphiques et emballages ménagers.

FONCIER

18. PROCES-VERBAUX CONSTATANT LA MISE A DISPOSITION DE LA COMMUNE DE CRUSEILLES DE PARCELLES POUR LA REALISATION D'UN CENTRE DE LOISIRS ASSOCIE A L'ECOLE (CLAE), **VOTEE A L'UNANIMITE**

M. François Richer précise que la commune de Cruseilles et la CCPC conduisent en commun le projet de pôle socio-éducatif à Cruseilles, qui nécessite la mise à disposition, à titre gratuit, d'une partie des parcelles.

MOTION : PROJET DE REFORME DE LA CARTE JUDICIAIRE

M. le président précise que cette délibération a été présentée à titre d'information et ne fera pas l'objet d'un vote.

Questions diverses

- SRADDET
M. le président indique que les 6 EPCI du bassin annécien travaillent une contribution sur le SRADDET de la région Auvergne Rhône Alpes et qu'une délibération sera présentée lors du conseil du 16 janvier 2018. Les communes peuvent compléter les éléments déjà apportés par la CCPC concernant notamment le tourisme, la mobilité. La réflexion sur le contournement de Cruseilles pourrait notamment être intégrée à la contribution commune.
M. Jean-Marc Bouchet signale la volonté de modifier l'intitulé de la contribution.
- Départ de Corinne Chaumontet
M. André Vesin annonce le départ de Corinne Chaumontet, directrice de l'office du tourisme Alter Alpa, pour des raisons personnelles (rapprochement familial) le 28 février 2018. Un recrutement a été lancé.
- Bibliothèque intercommunale
M. André Vesin évoque le partenariat avec Savoie Biblio qui a donné lieu à une réponse négative de la part de la CCPC au département début 2017. Une réunion semble nécessaire pour clarifier la position des deux parties concernant ce partenariat et les obligations qu'il imposerait à la collectivité.
- EPF
M. Louis Jacquemoud informe ses collègues qu'une assemblée générale a eu lieu à l'EPF le 15 décembre dernier où il a été question de reconduire le taux de la TSE ; il rappelle que la TSE sert à financer et à investir pour les communes membres. Il souligne qu'un questionnaire sera adressé à la CCPC et aux communes, au sujet du PPI 2018-2023.
Il propose également que l'EPF puisse venir faire une présentation en début d'année au conseil communautaire afin d'expliquer son rôle et la mise en place d'une foncière (déjà citée lors du conseil communautaire du 14.11.2017).
- Piscine
M. Jean-Marc Bouchet interpelle M. le Président sur un éventuel partenariat avec la CCFU évoquée par son Président lors d'une interview dans la presse locale.
L'intervention dans la presse par le président de la communauté Fier et usses désirant se rapprocher de la CCPC, et plus particulièrement du centre nautique ; M. le président précise qu'il a été surpris de lire cet article, qu'il aurait pu faire un droit de réponse mais lui a envoyé un mail afin de le rencontrer dans les plus brefs délais.
- Scolaire
M. Bernard Saillant rappelle que le bureau du 23 janvier 2018 à Allonzier la Caille a pour objet le chiffrage CAUE.

M. le président souhaite aux membres du conseil communautaire de très bonnes fêtes de fin d'année et rappelle que les vœux de la CCPC auront lieu le mercredi 10 janvier 2018 à 19 heures.